

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°2026/04/31

Date de convocation L'an deux mil vingt six
7 avril 2026 le **LUNDI 13 AVRIL 2026** à 18 Heures 30
le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la
Date d'affichage présidence de Monsieur Stéphane FOURNIER, Maire.
7 avril 2026

Nombre de conseillers **Etai~~ent~~ présents :**
Exercice : 27 Monsieur Stéphane FOURNIER
Présents : 25 Madame Anne-Caroline RATAJCZAK – Monsieur Arnaud FICHEL – Madame Astrid SAVARY –
Votants : 27 Monsieur Anthony FIERET – Madame Sophie LOPEZ – Monsieur Thierry IMBERT –
Madame Sophie CAYET – Monsieur Alain CAYET – Mme Marie-Antoinette DESHORTIES –
Madame Martine DUQUESNOY – Monsieur Benoit KURCZ – Monsieur Patrick BRUGUET –
Monsieur Jacques NOURTIER – Madame Christelle LEBAS – Monsieur Vincent HERBET –
Monsieur Arnaud LEBOEUF – Monsieur Fouad AJARRAY – Madame Laëtitia NORMAND –
Madame Aurore DEMAY-LEGUAY – Madame Haddy N'JEE – Madame Kelly OBERT
Monsieur Claude RICHARD – Madame Mélanie TROCME – Monsieur Arthur FOURNIER

Excusés :

Monsieur Nicolas HALIPRET donne procuration à M. Claude RICHARD
Madame Hanène NEBATI donne procuration à Mme Mélanie TROCME

AU

Secrétaire de séance :

Madame Sophie LOPEZ

Objet : Demande de subvention auprès de la Fédération Départementale de l'Énergie du Pas-de-Calais – chaudière du 29 rue Raoul Briquet

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de ses attributions la FDE (Fédération Départementale de l'énergie) propose des financements aux collectivités qui investissent dans le cadre de travaux énergétiques sur leurs bâtiments.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Saint Nicolas lez Arras est engagée dans une stratégie de rénovation énergétique et d'entretien des bâtiments communaux. Dans ce cadre la chaudière du logement communal 29 rue Raoul Briquet est à changer.

Le coût total est de 6 070€ HT.

Considérant que la FDE 62 finance 50% de la fourniture des chaudières, une subvention de 3 045€ HT est sollicitée.

Accusé de réception en préfecture
062-216207647-20260413-20260431-DE
Date de télétransmission : 21/04/2026
Date de réception préfecture : 21/04/2026

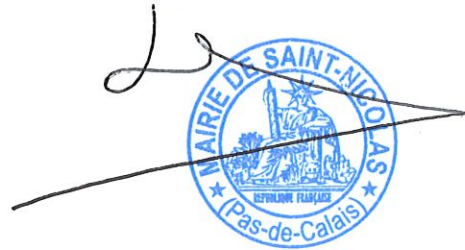
Aussi, il vous est proposé :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention pour le remplacement de la chaudière du 29 rue Raoul Briquet auprès de la FDE62 et à signer toutes les pièces utiles à la réalisation de la présente délibération.

Les crédits étant prévus au budget.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint Nicolas lez Arras,
Le 14 avril 2026
Le Maire,
Stéphane FOURNIER.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.

Recuse de réception en préfecture
062-216207647-20260413-20260431-DE
Date de télétransmission : 21/04/2026
Date de réception préfecture : 21/04/2026